



- **J'ai pris la décision d'entrer en résidence personnes âgées, quelles démarches réaliser ?**

Pour faire son choix il est utile de :

- connaître les différentes formes d'établissement d'hébergement (résidences personnes autonomes ou personnes dépendantes)
- savoir dans quel territoire vous souhaitez vous installer (quartier, commune)
- évaluer vos moyens financiers
- prévoir les délais d'attente
- se renseigner sur les démarches et la constitution de dossiers d'inscription

Il est intéressant de prendre des renseignements auprès des établissements visés et de les visiter.

La plateforme PASS âge met à votre disposition la liste des établissements. Elle vous conseille dans vos démarches et la constitution de dossiers.